PIS · ECR · POLOGNE · ARGENT PUBLIC

Ryszard Czarnecki

Eurodéputé (2004-2024), ancien vice-président du Parlement européen — affaire Frais de déplacement indus au Parlement européen

JUGÉS OU MIS EN EXAMEN : LA JUSTICE N'A PAS FINI

Procès en cours, décision attendue, ou mise en examen. Présumés innocents.

Ce qui est reproché

Après un signalement de l'OLAF en 2020, le parquet polonais lui reproche d'avoir déclaré une fausse adresse pour gonfler ses remboursements de déplacements, avec un gain indu d'environ 203 000 euros selon les enquêteurs. Les poursuites ont été engagées en 2024, après la perte de son immunité faute de réélection. Il est poursuivi pour escroquerie et faux. Il dit avoir remboursé 104 000 euros, conteste et met en cause ses assistants. Il a aussi été arrêté et inculpé en septembre 2024 dans une affaire distincte de corruption et trafic d'influence liée à une université privée, qu'il conteste également.

Où en est la justice

> **Inculpé en Pologne. Aucun jugement connu. Présumé innocent.**

Source

PARQUET POLONAIS, 2024 ; OLAF

https://notesfrompoland.com/2024/08/15/polish-opposition-politician-charged-with-defrauding-travel-funds-from-european-parliament/
https://www.euronews.com/2020/08/04/ryszard-czarnecki-senior-polish-mep-under-investigation-over-travel-expenses

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales-europe